



RÈGLEMENT CANTINE SCOLAIRE 2022/2023

- **Article 1 - ORGANISATION**

Le service de restauration fonctionne chaque jour scolaire, de 11h30 à 13h20.

- **Article 2 - INSCRIPTIONS**

Les inscriptions sont prises dans la limite des capacités d'accueil (226 enfants pour les 2 services).

Critères de priorité (susceptibles d'évoluer durant l'année scolaire) :

- Enfants dont les deux parents travaillent ;
- Éloignement cantine – domicile.

Les inscriptions et modifications se font via « Espace famille ».

L'inscription peut se faire le jeudi avant 10h00 de la semaine précédant l'inscription.

Pour l'annulation : 48h00 à l'avance, avant 10h00.

À défaut d'inscription dans les délais, aucune relance ne sera faite et votre enfant ne sera pas inscrit.

Vous pouvez à tout moment inscrire votre/vos enfant(s) pour l'ensemble de l'année scolaire.

En cas d'absence de 2 repas consécutifs, un seul repas sera facturé à condition d'avoir prévenu le premier jour d'absence, avant 10 heures. Un justificatif est à donner.

En cas d'absence d'un professeur des écoles, nous vous rappelons que votre enfant étant inscrit, il sera accueilli au restaurant scolaire. Si vous ne souhaitez pas le mettre à la cantine, aucune déduction ne sera faite.

Prévenir la mairie :
Tél. : 01 30 42 50 68 (répondeur) ou
Mél : cantine.longnes@orange.fr

et l'école.

- **Article 3 - PRIX DU REPAS ET MODE DE PERCEPTION**

Il est demandé une cotisation de **10 €** par nouvelle famille pour couvrir les frais de dossier pour la **première inscription de votre 1^{er} enfant**.

Le prix du repas journalier est fixé par délibération du conseil municipal **pour l'année scolaire 2022 - 2023 à 4,90 €**.

Pour les familles ayant 3 enfants et plus, le prix journalier du repas du **3^{ème} enfant et plus** est de **3,10 €**.

Paiement :

Une facture correspondant au nombre de repas servis vous sera adressée en début du mois suivant.

Le règlement se fera soit par :

- Prélèvement (mandat de prélèvement ci-joint – RIB impératif) ;
- Chèque à l'ordre de « Régie Cantine Longnes » ;
- Carte bleue (en mairie) ;
- Carte bleue sur internet via www.mesfacturesonline.fr (codes fournis sur votre facture).

Le paiement en espèces est à éviter. Vous pourrez payer par tous les autres moyens mis à votre disposition.

À défaut de paiement dans les délais, nous vous adresserons un avis de sommes à payer dont le recouvrement se fera par le centre des finances publiques.

Resté sans effet, ce dernier engagera des poursuites de recouvrement.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie (CCAS) ou des services sociaux.

• **Article 4 - SURVEILLANCE ET RESPONSABILITÉ**

L'encadrement et la surveillance des élèves sont assurés par un personnel placé sous la responsabilité de l'administration communale.

En cas d'accident, il sera fait appel dans un premier temps aux parents puis aux Premiers Secours.

• **Article 5 - HYGIÈNE**

Avant chaque repas : aller aux toilettes et se laver les mains.

• **Article 6 - DISCIPLINE**

Dans l'intérêt général, il est indispensable que ces repas soient pris dans un climat de **calme** et de **détente**.

Comportements à adopter envers les adultes et ses camarades :

- Pas d'injure, pas d'insolence, pas de mots ou gestes déplacés et appliquer les règles élémentaires de politesse : « bonjour », « s'il-vous-plaît », « merci », etc.

Respecter :

- Le matériel (jeux, livres, etc.) ;
- Les réalisations des camarades ;
- Ses vêtements et ceux des copains.

Le matériel et les jeux mis à disposition doivent être rangés correctement et systématiquement.

Tout jeu personnel est interdit excepté les ballons en mousse marqués au nom de l'enfant.

Dans les salles d'accueil, tous les enfants seront en chaussettes.

Des sanctions pourront être prises à l'encontre des éléments perturbateurs :

1. Rappel à l'ordre verbal et écrit ;
2. Avertissement par note écrite aux responsables légaux.

Dans le cas où ces deux mesures resteraient vaines, le maire, en concertation avec l'équipe d'animation, pourra prononcer **l'exclusion temporaire** de l'élève (pouvant aller jusqu'à une semaine) et dans le cas extrême, **l'exclusion définitive** de la cantine.

L'ensemble de ces dispositions est destiné à garantir le bon fonctionnement de ce service qui ne peut être assuré qu'avec l'entière coopération des responsables légaux, des enfants et des animateurs.

Coupon à retourner signé à la mairie

Je soussigné(e), Madame/Monsieur _____

Responsable légal de l'enfant _____ en classe de _____

Atteste avoir reçu et pris connaissance du nouveau règlement de la cantine.

Signature des responsables légaux
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'enfant



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

destinée au personnel communal de surveillance de cantine

Année 2022-2023

Nom de l'enfant :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Genre : Masculin Féminin

Repas sans porc :

Coordonnées des responsables légaux :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Agissant en qualité de : _____

Tél : _____

Mél : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Agissant en qualité de : _____

Tél : _____

Mél : _____

Personne à prévenir en priorité en cas d'urgence :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone :

- portable : _____

- travail : _____

Autre(s) personne(s) susceptible(s) de vous prévenir rapidement ou autorisées à venir chercher l'enfant en cas de légère indisposition :

Nom(s) et prénom(s) :

Portable :

| | |
|---------|---------|
| - _____ | - _____ |
| - _____ | - _____ |
| - _____ | - _____ |

Dans les situations d'urgence et après régulation par le SAMU centre 15, votre enfant sera orienté vers l'établissement de santé le mieux adapté. Il sera évacué soit par des transports sanitaires privés, soit par des véhicules du service départemental d'incendie et de secours soit par une équipe médicale du SMUR.

La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Existence d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant _____
_____ autorise le personnel communal à faire transporter mon enfant par les services de secours compétents à l'hôpital en cas de nécessité :

De plus, j'autorise la commune de Longnes à me contacter via mes coordonnées téléphoniques et mél dans le cadre de la cantine (informations générales, inscriptions mensuelles, facturation...) : oui non

Date :

Signature :

DEMANDE DE PRISE ET DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIE

Nous soussignés :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Agissant en qualité de représentant légal du ou des enfant(s) :

Nom et prénom : _____ Classe : _____

Nom et prénom : _____ Classe : _____

Nom et prénom : _____ Classe : _____

Nom et prénom : _____ Classe : _____

Nom et prénom : _____ Classe : _____

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

La prise d'une ou plusieurs photographie(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) représentant mon enfant.

La diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie(s) le représentant

dans le cadre strictement énoncé ci-après :

Temps de la méridienne

Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite et à défaut d'accord : son image ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation, diffusion ou commercialisation.

DROIT AU MAQUILLAGE :

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

Date :

Signature :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC – IBAN à l'adresse suivante :

Régie cantine périscolaire Longnes
2 rue des tourelles
78980 LONGNES

Intitulé de compte :

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la régie cantine Longnes à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **Régie cantine Longnes**.

Paiement : Récurrent

Titulaire du compte à débiter

Nom Prénom : (*) _____

Adresse : (*) _____

Code postal : (*) _____

Ville : (*) _____

Pays : FRANCE

Nom : Régie cantine périscolaire
Longnes

Adresse : 2 rue des tourelles

Code postal : 78980

Ville : LONGNES

Pays : FRANCE

BIC

IBAN

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de la cantine de Longnes.
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.